



COLLEGE LOUIS
PASTEUR
~ CHASSENEUIL ~

PROCEDURE

SÉCURITÉ INCENDIE



EVACUATION D'URGENCE

~ LIVRET A L'ATTENTION DU PERSONNEL ~

connaissez-vous bien
votre rôle
en cas d'évacuation ?



INFORMATIONS A L'ATTENTION DU PERSONNEL DU COLLEGE

Pour la conduite à tenir en cas d'évacuation d'urgence des locaux

SOMMAIRE

► PARTIE 1 : APPROCHE EDUCATIVE

- Obligations réglementaires (textes officiels) Page 3
- Organisation de la préparation des exercices d'évacuation Page 4
- Rappel de quelques catastrophes liées à des incendies et/ou à la panique à l'occasion de l'évacuation de bâtiments Page 5
- Justification pédagogique des exercices d'évacuation Page 6
- Moyens disponibles pour s'informer en cas d'évacuation Page 7 et 8

► PARTIE 2 : APPROCHE OPERATIONNELLE

- Consignes générales de sécurité en cas d'incendie Pages 10
- Consignes d'évacuation destinées aux enseignants Page 11
- Consignes d'évacuation destinées aux élèves Page 12
- Plan d'évacuation d'urgence Page 13
- Procédure spécifique en dehors des heures de cours Page 14
- Procédure spécifique aux activités situées en dehors du collège Page 15
- Appui aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite Page 15
- Rôles et missions spécifiques Page 16 et 17
- Aspects logistiques (cellule de crise) Page 18

► ANNEXES

- Fiche bilan de l'exercice à compléter par chaque professeur Page 20
- Fiche bilan de l'exercice à compléter par les observateurs Page 21

PARTIE 1



APPROCHE EDUCATIVE

DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES A RESPECTER CONCERNANT LA SECURITE INCENDIE

Arrêté du 4 juin 1982, article R 33, intitulé « Exercices d'évacuations » :

« Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ; lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en d'incendie.

Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité ».

Circulaire n° 83-550 du 15 novembre 1983, intitulée « Enseignement des règles générales de sécurité dans les établissements scolaires » au chapitre III, intitulé « Rôles des enseignants en cas d'incendie et de panique ».

Le rôle des enseignants en matière de sécurité est particulièrement important lorsque les usagers de l'établissement sont confrontés à un problème soudain et grave. Il en est ainsi notamment en matière d'incendie.

- Malgré toutes les précautions qui peuvent être prises pour empêcher qu'un incendie éclate, un tel accident est toujours possible.
- Il importe alors de réagir rapidement. Dans un incendie, les minutes comptent. Les exercices d'alerte doivent être périodiquement organisés dans les établissements. Il convient que les enseignants veillent à ce que tous les élèves qu'ils ont alors en charge, ainsi que ceux qui seraient par exemple en étude non surveillée, participent effectivement à l'exercice.
- Parfois des alertes intempestives peuvent se produire même si, après coup, il apparaît qu'aucun incendie n'avait pris naissance, il ne faut pas prendre les alertes suivantes à la légère.
- Dans la mesure où il s'agit, et c'est trop souvent le cas, de fausses alertes liées à la malveillance, les enseignants peuvent saisir cette occasion pour appeler l'attention des élèves sur le caractère absurde et dangereux de tels agissements.
- Les enseignants peuvent aussi profiter de la prérentrée, pour faire, sous la conduite du chef d'établissement, une visite des lieux, connaître les cheminements et les issues de façon qu'ils puissent être en mesure de faire face éventuellement à une situation imprévue, qui peut être source de panique.

Il importe de faire observer que les secours extérieurs à l'établissement, si précieux qu'ils puissent être, ne peuvent en aucun cas ni se substituer à l'action éducative des enseignants ni l'ignorer.

Circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997 intitulée « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

« Le professeur a conscience que ses attitudes, son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe.

Il connaît l'importance du règlement intérieur de l'établissement et sait en faire comprendre le sens à ses élèves. Il est capable de s'y référer à bon escient. De même, il connaît et sait faire respecter les règles générales de sécurité dans l'établissement ».

D'une manière générale, il sera organisé trois exercices d'évacuation incendie au cours de l'année scolaire.

Pour le premier exercice d'évacuation

(à réaliser au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire)

- C'est le premier de l'année scolaire ; cet exercice est particulièrement important en raison des nouveaux personnels et des nouveaux élèves qui intègrent l'établissement.
- Vous êtes prévenus quelques jours avant et vous disposez de ce dossier pour votre information personnelle.
- Selon la tranche horaire prévue pour le signal d'alarme, vous savez avec quelle classe vous allez intervenir à ce sujet.
- Vous pouvez préparer une séquence pédagogique d'une durée de 10 à 15 minutes. Vous transmettez oralement à vos élèves (ou sous la forme qui vous conviendra le mieux) les informations contenues dans ce dossier. L'essentiel à transmettre aux élèves étant plutôt contenu dans les pages 6 et 7.
- Quelle que soit la durée de la séquence habituelle de cours avec vos élèves (une heure, deux heures consécutives, ou plus ...), vous placerez cette séquence de 10 à 15 minutes en début de cours. Puis vous travaillerez tout à fait normalement en attendant le signal d'alarme.
- Le premier exercice d'évacuation aura été ainsi bien préparé et permettra d'établir un réflexe d'alerte incendie car lors d'un sinistre, les minutes sont précieuses.

Pour le deuxième exercice d'évacuation

(à réaliser au cours du 2nd trimestre de l'année scolaire)

- Vous ne serez pas informé du jour et/ou de l'heure de ce deuxième exercice.
- Vous disposerez auparavant de la liste des points à améliorer qui auront été mis en valeur par le bilan global du premier exercice ; l'objectif de cet exercice étant de mesurer les améliorations et les réflexes acquis depuis les précédents exercices..

Pour le troisième exercice d'évacuation :

(à réaliser au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire)

- Le but de cet exercice, qui sera réalisé durant une période hors temps scolaires, sera de mesurer l'efficacité des procédures d'évacuation sur des créneaux horaires où l'organisation même du collège peut se trouver « fragilisée » (notamment durant la pause méridienne).
- L'organisation spécifique de cet exercice sera décidée par la direction de l'établissement en cours d'année scolaire (et au vu du déroulement préalable des deux premiers exercices incendie). En fonction des objectifs visés, vous pourrez ou non être prévenus à l'avance des modalités pratiques d'organisation.

Quelques incendies dans des établissements scolaires

Il y en a eu plusieurs dans les trente dernières années ... en voici quelques uns :

1973 - Collège de la rue Pailleron à Paris :

- 20 morts dont 16 collégiens et 4 adultes
- de nombreux blessés (brûlures et intoxication par les fumées)
- destruction totale de l'établissement

1984 - Collège DE GARGES LES GONESSES, dans le Val d'Oise (95) :

- destruction totale de l'établissement
- aucune victime (incendie en dehors de la présence des élèves)

1992 - Lycée de Colombes, dans les Hauts de Seine (92) :

- destruction totale de l'établissement
- aucune victime (incendie en dehors de la présence des élèves)

1992 - Collège de Rodez, dans l'Aveyron (12) :

- destruction totale de l'établissement
- aucune victime grâce à une bonne évacuation de l'établissement

1999 - Collège Henri DUNAND à Royan, en Charente Maritime (17) :

- destruction totale de l'établissement
- aucune victime (incendie en dehors de la présence des élèves)

2010 – Collège/Lycée Jeanne d'Arc à Argentan, dans l'Orne (61) :

- destruction totale du rez de chaussée et d'une partie du premier étage de l'établissement
- aucune victime (incendie en dehors de la présence des élèves)

2013 – Collège Costa-Gavras à Le Mans, dans la Sarthe (72) :

- destruction totale de l'établissement
- aucune victime (incendie en dehors de la présence des élèves)

**Quelques incendies dans des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.)
autres que des établissements scolaires :**

Il y en a une liste tellement longue que plusieurs pages n'y suffiraient pas... En voici quelques exemples

Une discothèque « Le Cinq Sept » à Saint Laurent du Pont, dans l'Isère (38) :

- 146 morts et de nombreux blessés (brûlure et intoxication par les fumées)

Un cinéma « Le Sélect » à Rueil-Malmaison, dans les Hauts de Seine (92) :

- 89 morts et de nombreux blessés (brûlure et intoxication par les fumées)

Un grand magasin « Les Nouvelles Galeries » à Marseille :

- 75 morts et de nombreux blessés (brûlure et intoxication par les fumées)

Et plus localement et plus récemment : la maison de retraite de La Rochefoucauld (en 2013) :

3 morts et de nombreux blessés

Nous avons vu en page 5 un rappel de quelques incendies qui justifient de prendre très au sérieux ce risque pour un établissement du type E.P.L.E.

Chaque fois qu'il y aura une obligation d'évacuer dans l'urgence des occupants, il y a un risque de panique qui va engendrer souvent plus de victimes que la catastrophe elle-même.

Aujourd'hui les élèves (et les professeurs) sont dans un établissement scolaire soumis à la réglementation d'organisation de l'évacuation en cas d'incendie et de risque de panique. En tant que citoyens de la société civile, les élèves et les professeurs fréquentent aussi d'autres Etablissements Recevant du Public qui sont soumis à la même réglementation.

Voici une liste complète des E.R.P :

- salles de conférences, de réunions et de spectacles (L),
- magasins et centres commerciaux (M),
- restaurants (N),
- hôtels (O),
- salles de danses et de jeux (P),
- établissements d'enseignement et colonies de vacances (R),
- bibliothèques et centres de documentations (S),
- salles d'expositions (T),
- établissements sanitaires (U),
- établissements de culte (V),
- administrations, banques et bureaux (W),
- établissements sportifs couverts (X),
- musées (Y),
- établissements de plein air (PA),
- chapiteaux, tentes et structures (CTS),
- structures gonflables (SG),
- parcs de stationnement couverts (PS),
- gares (GA),
- hôtels-restaurants d'altitude (OA),
- établissements flottants (EF) et refuges de montagnes (REF).

En conclusion

Un exercice d'évacuation ne doit jamais être pris à la légère, tout doit être mis en œuvre par les professeurs et l'ensemble des personnels pour y associer les élèves avec un maximum de motivation.

En préparant les élèves (et les professeurs) à évacuer un établissement scolaire, nous ne répondons pas seulement à une obligation réglementaire ; nous les préparons également à évacuer n'importe quel autre ERP qu'ils sont appelés à fréquenter aujourd'hui et tout au long de leur vie.

Au fur et à mesure de la pratique des exercices d'évacuation effectués tout au long de la scolarité d'un élève (de la maternelle à l'université), il y aura ainsi une acquisition progressive de réflexes qui permettra de mieux réagir si un jour, il était confronté à une situation réelle de catastrophe.

C'est malheureusement à la suite des catastrophes évoquées en page 4 que la réglementation a évolué pour limiter et le risque d'incendie et le risque de panique en cas d'évacuation.

DANS LA SALLE DE COURS

1°) La sirène d'alarme :

Si les élèves découvrent pour la première fois le signal d'alarme de l'établissement, voici les caractéristiques principales de ce signal qu'ils vont entendre très bientôt :

- un signal de très forte intensité et continu pendant plusieurs minutes ; ce signal est programmé pour une durée de 5 minutes obligatoire et il ne pourra être arrêté avant, même manuellement.
- quel que soit l'endroit du bâtiment dans lequel on se trouve, et quelque soit le niveau de bruit dans la salle, le signal d'alarme doit être entendu par tous de manière très évidente.

On pourra faire prendre conscience aux élèves des autres signaux ou sonneries existants dans l'établissement : signal horaire de fin de cours, signal d'alarme spécifique et réservé à des locaux particuliers (chaufferie, local à risque électrique, cuisine...) ; ces divers signaux sont très ponctuels et limités aux locaux concernés.

2°) Les consignes d'évacuation :

Ce document est normalement affiché près de la porte de sortie principale de la salle. Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire. C'est au chef d'établissement ou à la CHS de concevoir et de mettre en œuvre cette fiche de consignes d'évacuation.

Globalement cette fiche rappelle aux occupants de la salle :

- Comment réagir en cas de début d'incendie : personnes à prévenir immédiatement, mesures de premiers secours en attendant les pompiers,
- Comment réagir en cas d'évacuation : que faire ? comment le faire ? ainsi que les différents itinéraires à suivre pour évacuer et gagner les points de rassemblement où il sera fait l'appel.

Vous attirerez l'attention des élèves sur cette fiche de consignes d'évacuation et vous en ferez une lecture commentée avec eux avant l'exercice. Vous rappellerez également aux élèves que lorsqu'on entre dans n'importe quel Etablissement Recevant du Public (E.R.P.), il y a aussi une fiche de consignes d'évacuation ; il est parfois intéressant de consulter quelques unes de ces fiches dans différents ERP pour s'entraîner à les lire et à se repérer, au cas où

Si la fiche de « consignes d'évacuation » qui est affichée dans la salle où vous êtes ne vous donne pas entière satisfaction, si elle n'est pas adaptée à cette salle, si elle n'existe pas, vous noterez vos observations et vos propositions dans le « bilan du professeur concernant l'exercice d'évacuation (page annexe).



Il est rappelé que la deuxième issue de la salle ne doit jamais être fermée à clef et ne doit jamais être obstruée.

De même, au moment de l'évacuation des locaux et pour vous permettre d'effectuer un pointage rapide et précis des élèves présents à la zone de rassemblement, il est impératif de vous munir de la liste des élèves qui se trouve dans chaque salle à côté des consignes d'évacuation.

EN DEHORS DE LA SALLE, DANS LE BATIMENT

Vous aurez peut-être à choisir un itinéraire parmi plusieurs et à suivre le balisage de cet itinéraire.

1°) Le choix d'un itinéraire d'évacuation :

A la sortie de la salle, dans la plupart des cas et surtout s'il s'agit d'une salle en étage, il y a possibilité de plusieurs itinéraires d'évacuation ; si l'un des deux venait à être impraticable, l'autre pourrait être utilisé.

En cas d'évacuation, c'est le professeur qui choisira l'itinéraire le mieux adapté en fonction des éléments suivants :

- Départ de feu ou présence de fumée d'un côté ou de l'autre du couloir ;
- Obstacle matériel issu du sinistre ;
- S'il n'y a ni feu, ni fumée, ni obstacle, il choisira l'itinéraire indiqué sur le plan d'évacuation ;
- **Les élèves doivent rester groupés pendant l'évacuation, afin de se retrouver pour faire l'appel sur le lieu de rassemblement.**

2°) La signalisation des itinéraires d'évacuation :

Les itinéraires d'évacuation sont signalés par deux sortes d'indicateurs :

- Des « flèches blanches sur fond vert » pour suivre le cheminement de l'itinéraire d'évacuation ;
- Un support en lettres blanches sur fond vert indiquant « issue de secours » placé directement sur la porte de sortie extérieure la plus proche qui permet d'accéder à l'extérieur du bâtiment.

Les éléments ci-dessus sont toujours placés de manière très visible.

Si l'itinéraire d'évacuation est susceptible de ne pas être suffisamment éclairé, ou en cas de coupure électrique, les « flèches blanches sur fond vert » et les panneaux « issue de secours » sont placés sur un support lumineux alimenté en courant électrique par une batterie de secours.

L'exercice d'évacuation est bien le moment choisi pour entraîner les élèves à suivre les « flèches vertes sur fond blanc » afin d'arriver le plus simplement et le plus rapidement possible à « l'issue de secours » la plus proche.

3°) Les plans d'évacuation :

Ce document se trouve dans chaque couloir et à chaque étage du bâtiment. Il vous permet de vous situer par le repère « vous êtes ici » et de repérer l'itinéraire d'évacuation le plus court.

Bien sûr, le plan d'évacuation n'est pas à consulter pendant une évacuation car on n'aura pas le temps de l'étudier à ce moment-là ! Par contre, il est important que les élèves le (ou les) lisent lors de leur première journée scolaire et que les professeurs les encouragent à le relire régulièrement.

En entrant dans n'importe quel E.R.P., et surtout s'il s'agit d'un bâtiment totalement inconnu, la consultation du plan d'évacuation est enfin un élément à prendre en compte, au cas où

PARTIE 2



APPROCHE

OPERATIONNELLE



CONSIGNES GENERALES DE SECURITE EN CAS D'INCENDIE



COLLEGE LOUIS
PASTEUR

EN CAS DE DEBUT D'INCENDIE



Si possible, attaquer le foyer avec les extincteurs les plus proches

SI L'INCENDIE N'EST PAS MAITRISABLE



Déclencher l'alarme incendie la plus proche



Prévenir le chef d'établissement ou un membre de l'équipe de direction

Alerter les pompiers en composant le 18

Précisez la localisation exacte du bâtiment et l'importance de l'incendie
Collège Louis PASTEUR – Bâtiment (à précisez lors de l'appel)
30, rue Bir Hacheim – Chasseneuil sur Bonnieure

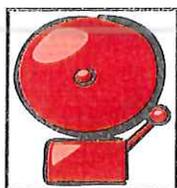
EN CAS D'ALARME SONORE DANS LE BATIMENT



- Gagnez la sortie du bâtiment en suivant les instructions des personnels ou par les itinéraires fléchés.
- **N'utilisez pas les ascenseurs**
- Si vous êtes bloqué par la fumée, baissez vous, l'air frais est près du sol.
- Rendez-vous dans le calme à la **zone de regroupement située au niveau du terrain de sport en herbe, proche de l'atelier de la SEGPA.**

CONSIGNES DESTINEES AUX ENSEIGNANTS EN CAS D'EVACUATION

DES LE DECLENCHEMENT DU SIGNAL D'ALARME



FAIRE EVACUER

- Rappeler si nécessaire (et si possible) les consignes d'évacuation destinées aux élèves (Voir document affiché dans la salle près de la porte de sortie, cela prendra 15 à 30 secondes maximum, mais cela assurera une meilleure efficacité pour l'évacuation !).



- Indiquer aux élèves le début de l'itinéraire d'évacuation, à gauche ou à droite en sortant de la salle (puis ils suivront les flèches).
- Faire sortir les élèves rapidement mais sans précipitation.
- Il est rappelé que la deuxième issue de la salle doit être ouverte en début de chaque séance et ne doit jamais être obstruée.
- Fermer les fenêtres de la salle (en se faisant aider par un élève si nécessaire).
- Emporter avec soi la liste des élèves.
- Eteindre la lumière et fermer les portes de la salle mais pas à clé.
- Suivre les derniers élèves qui évacuent.
- Ne jamais revenir en arrière pendant l'évacuation (ni le professeur, ni les élèves).

RASSEMBLER ET COMPTER



- Rassembler les élèves sur le lieu de rassemblement, **situé au niveau du terrain de sport en herbe, proche de l'atelier de la SEGPA.**
- Faire l'appel des élèves.
- Communiquer immédiatement au responsable de zone la liste des élèves absents sur le lieu de rassemblement (noms des élèves et salle de classe concernée).

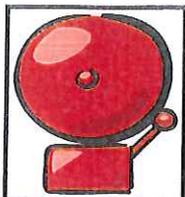


REPRENDRE L'ACTIVITE

- Le professeur attendra l'autorisation de direction de l'établissement pour retourner dans sa salle de classe.
- Compléter le document « bilan » que ce soit un exercice, un départ intempestif ou un réel début d'incendie.

CONSIGNES DESTINEES AUX ELEVES EN CAS D'EVACUATION

1- AU RETENTISSEMENT DE L'ALARME



Le retentissement du signal d'alarme signifie qu'il y a danger : laissez vos affaires et quitter immédiatement et impérativement le bâtiment.

Les déclenchements intempestifs et les actions malveillantes seront réprimés très sévèrement.

2 - ÉVACUER



- Laissez ses affaires en place,
- Quittez la salle rapidement mais sans précipitation,
- Cheminez dans le calme dans les circulations,
- Empruntez un escalier le cas échéant, ne jamais utiliser les ascenseurs,
- Ne jamais revenir en arrière pendant l'évacuation,
- Restez solidaires du groupe pendant l'évacuation,
- Sortir du bâtiment

Vous pouvez porter assistance à vos camarades handicapés ou à mobilité réduite

3- SE RASSEMBLER



- Restez regroupés autour de son professeur
- L'appel est fait par le professeur

Rejoindre le point de rassemblement situé au niveau du terrain de sport en herbe, proche de l'atelier de la SEGPA.

Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation

4- REPRENDRE L'ACTIVITE



A la fin de l'alerte, vous ne pouvez retourner en bon ordre dans la salle évacuée qu'accompagné par le professeur

PLAN EVACUATION D'URGENCE



COLLEGE LOUIS
PASTEUR

Zones de regroupement

Z.R. : zone de rassemblement (à hauteur du terrain de sport en herbe, à côté de l'atelier de la SEGPA).

Accès collège

1 : accès principal administration

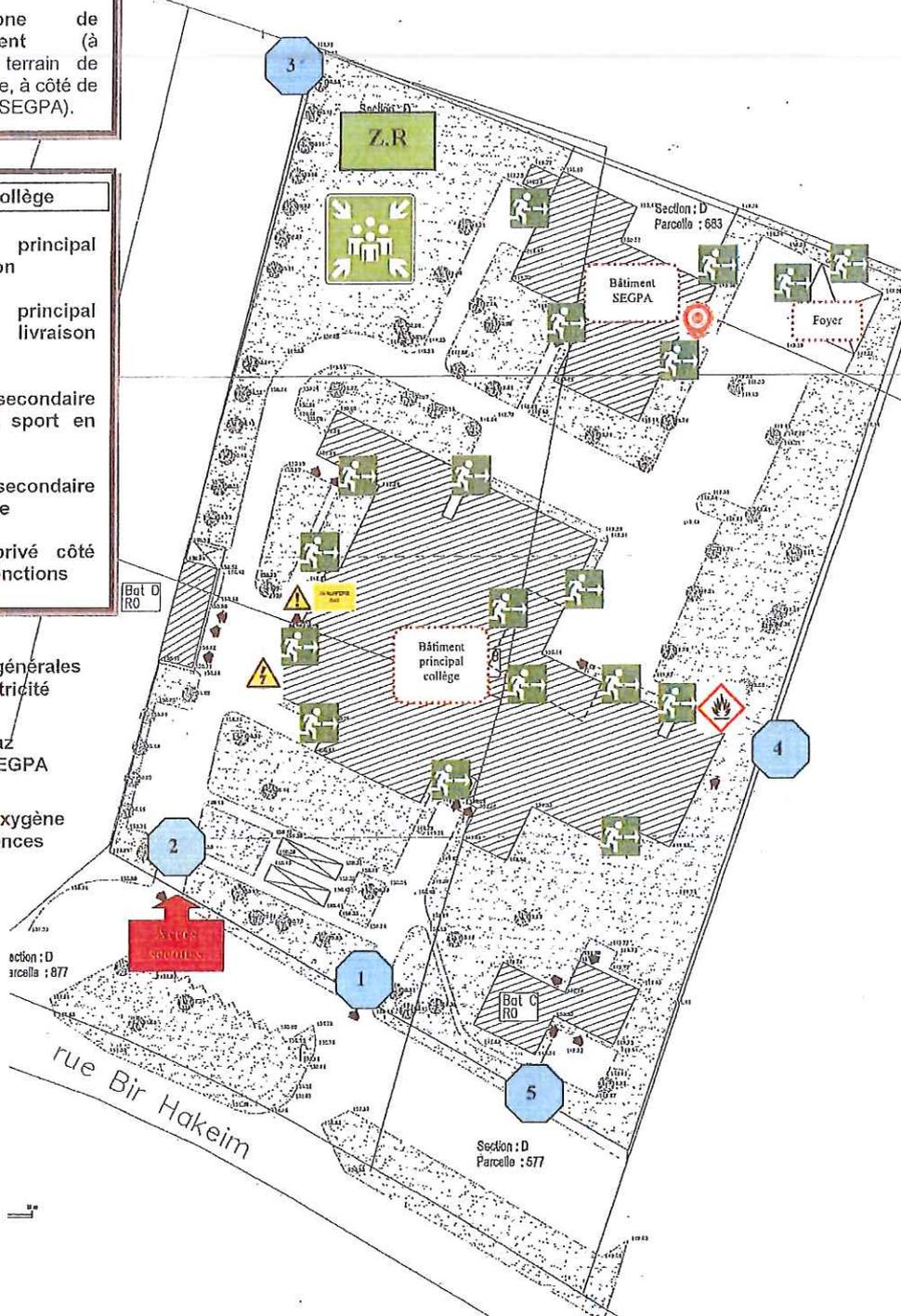
2 : accès principal élèves et livraison cuisine

3 : accès secondaire côté terrain sport en herbe

4 : accès secondaire côté gymnase

5 : accès privé côté logements fonctions

-  Coupures générales Gaz et électricité
-  Coupure gaz bouteille SEGPA
-  Stockage oxygène Salles sciences



V1 - septembre 2014

En dehors des heures de cours (et plus particulièrement durant la pause méridienne), l'organisation du collège peut se trouver « fragilisée » en cas de mise en œuvre d'une procédure d'évacuation d'urgence.

En premier lieu, il est important de rappeler la nécessaire mobilisation et implication de tout personnel présent dans l'établissement durant ces périodes là.

Par ailleurs, même s'il est difficile d'appréhender les effectifs présents dans les locaux du collège durant ces périodes extra-scolaires, l'organisation suivante pourra être retenue :

1°) Evacuation d'urgence du restaurant scolaire:

En cas de nécessité d'évacuer d'urgence le restaurant scolaire, les assistants d'éducation assurant le service de midi (surveillance du self et appel élèves) sont en premier lieu chargés de faire évacuer le restaurant scolaire et d'amener les élèves au point de rassemblement correspondant à leur numéro de classe. Ils pourront être aidés par le personnel de cuisine ou par les professeurs déjeunant à ce moment là.

Le contrôle de l'évacuation totale des locaux de restauration sera effectuée par le chef de cuisine (ou en cas d'absence par son second).

Le comptage des élèves sera effectué par un représentant de la direction (ou tout autre personne dûment désignée par lui).

2°) Evacuation d'urgence des autres locaux du collège:

Si déclenchement de la procédure d'évacuation d'urgence (au retentissement de l'alarme incendie sauf indication contraire donné par un membre de la direction), tout adulte en charge d'un groupe d'élèves ayant une activité dans le collège en dehors des heures de cours (ex : les « clubs activité élèves » entre 12h et 14h, le C.D.I.,.....) devra s'assurer de l'évacuation et du regroupement des élèves au point de rassemblement (chaque élève se rassemblant au niveau du numéro de sa classe).

Le pointage du nombre d'élèves sera effectué par la personne ayant assuré l'évacuation du groupe et cette information sera à transmettre au membre de la direction en charge du recensement global des élèves après évacuation.

Afin de s'assurer que toutes les personnes ont bien été évacuées, les personnes désignées comme « SERRE-FILE » dans le présent document devront s'assurer de la complète évacuation des locaux dont ils ont la responsabilité.

3°) Rassemblement des élèves présents dans la cours de récréation:

Afin d'éviter, ou tout au moins de limiter les mouvements de panique, dès le retentissement de l'alarme incendie, tous les élèves présents dans la cours de récréation devront être regroupés au niveau du point de rassemblement et à hauteur de leur numéro de classe respectif.

Ce regroupement sera assuré en premier lieu par les assistants d'éducation en charge de la surveillance de la cours de récréation, et avec l'appui éventuel de tout adulte présent à ce moment là.

Le comptage des élèves sera effectué par un représentant de la direction (ou tout autre personne dûment désignée par lui).

PROCEDURE SPECIFIQUE POUR LES ACTIVITES SITUEES EN DEHORS DU PERIMETRE DU COLLEGE

Il peut arriver que certaines activités scolaires (cours d'E.P.S., sorties scolaires) ou extra-scolaires (activités au gymnase) se déroulent en dehors du périmètre du collège durant une évacuation d'urgence.

La procédure à suivre dans ce cas-là par la ou les personne(s) en charge d'un groupe d'élèves est la suivante :

- à l'arrivée à hauteur de l'établissement, il est impératif que le groupe ne pénètre pas à l'intérieur du périmètre du collège mais vienne se ranger, dans le calme, au niveau du plateau sportif derrière le gymnase (terrains hand et basket).
- il est demandé ensuite au responsable du groupe de communiquer à travers la grille d'accès avec un des adultes présents à hauteur de la zone de rassemblement pour d'une part transmettre le comptage des élèves présents au membre de la direction présent sur la zone et d'autre part pour recevoir les consignes qui émaneront de la cellule de crise.
- aucune évacuation de la zone ne sera à autoriser avant l'accord préalable de la direction.

Il est rappelé que la communication externe autour de l'événement relève de la responsabilité du chef d'établissement (notamment vis à vis des familles).

APPUI AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU A MOBILITE REDUITE

Il est indiqué dans les consignes d'évacuation qu'une attention particulière doit être portée aux élèves en situation de handicap ou à mobilité réduite. En cas d'évacuation d'urgence, et si cela est possible à mettre en œuvre sans impacter l'évacuation générale du bâtiment, chaque personne référente en charge de l'évacuation d'un groupe d'élèves (mission de guide-file) devra veiller à désigner un ou plusieurs élèves ou adultes présents à proximité pour porter assistance aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

En cas d'impossibilité d'évacuation groupée de ces personnes, il est demandé à chaque guide-files de prévenir au plus vite le représentant de la direction présent au niveau du point de rassemblement, qui se chargera ensuite de trouver les moyens nécessaires pour porter assistance aux personnes concernées et/ou qui en informera en urgence les services de secours s'ils sont déjà présents sur le site.

► Les acteurs de premier niveau

- Le chef d'établissement :

- est le représentant local de l'Etat et dans le cadre de l'événement en cours, prend toute disposition en matière de protection des personnes et des biens, du maintien de l'hygiène et de la salubrité des locaux (en lien avec le directeur des opérations de secours (SDIS) et les autorités administratives compétentes) ;
- est responsable de la communication interne et externe (familles, rectorat, direction académique, élus, médias,...) en lien avec l'événement.

- Le chef d'établissement adjoint :

- assure la gestion du point de rassemblement ;
- est responsable du recensement général des effectifs présents au niveau de la zone de regroupement (avec transmission de l'information aux services de secours dès leur arrivée). Il assure ainsi la synthèse des éléments transmis par chaque enseignant en charge de l'évacuation d'un groupe d'élèves au moment du déclenchement de l'alarme incendie.

- Le gestionnaire:

- assure l'accueil et le guidage des secours jusqu'au lieu du sinistre ;
- anime la cellule de crise en lien avec les autorités présentes sur site (service de secours, représentant des forces de l'ordre, élus,...) ;
- assure la mise en œuvre de toute décision prise par le chef d'établissement ou le directeur des opérations de secours dans le cadre de la gestion de l'événement (notamment en matière de logistique).

- Le directeur de la SEGPA:

- assure l'évacuation complète des bâtiments de la SEGPA et est le « référent » pour l'ensemble des points concernant la SEGPA (s'assure notamment, en lien avec l'enseignant concerné de la coupure gaz bouteille de l'atelier HAS) ;
- appui le chef d'établissement adjoint pour le comptage général des élèves au niveau du point de rassemblement.

- L'Assistant de prévention (Mr ROCHER):

- assure la coupure en urgence des alimentations en énergie du collège (gaz et électricité) ;
- coordonne l'action des « SERRE-FILE » pour s'assurer de l'évacuation complète des locaux.

- Les Assistants d'éducation :

- assurent la fermeture des accès au collège (portails d'accès principal et portails de service) et le filtrage des entrées suivant les directives données par le chef d'établissement (ou son représentant dûment désigné) ;
- tiennent à jour le registre de présence élèves et fournissent au membre de la direction en charge du pointage général des élèves, la liste des absents du jour.

- L'infirmière :

- assure une aide de premier niveau pour la prise en charge des éventuels blessés (en attendant l'arrivée des secours) ou des personnes en situation de stress ou de détresse psychologique.

- La secrétaire de direction :

- assure le secrétariat et le standard téléphonique de la cellule de crise.
- assure la tenue de la main courante (le cas échéant)

- Les enseignants :

- assurent l'accompagnement des élèves dont ils ont la charge jusqu'au point de rassemblement et veillent à leur apporter un soutien psychologique une fois le point de rassemblement atteint.
- effectuent l'appel et le pointage des effectifs de leur classe une fois le point de rassemblement atteint et communiquent cette information au représentant de la direction en charge de la zone de rassemblement.
- pour les enseignants présents dans le collège mais pas en situation de cours : interviennent en appui de l'équipe de direction pour assurer la gestion des élèves au niveau du point de rassemblement et éviter les mouvements de panique et de stress.

► Les acteurs de second niveau

LES GUIDES - FILE :

Personnes en responsabilité d'un groupe d'usagers, (par exemple les enseignants responsable de leur classe) sont chargés de faire évacuer les locaux, d'indiquer les issues de secours et de faire rejoindre les zones de regroupement aux personnes dont ils ont la responsabilité au moment de la survenance de l'événement (suivant la procédure affichée dans chaque salle du collège et rappelée dans le présent document).

LES SERRES - FILE :

Ils ont totale autorité pour faire respecter l'évacuation. Lorsque tout le monde a évacué, ils passent dans chaque lieu et recoin de la zone pour s'assurer que personne ne reste dans les locaux. Ils contrôlent l'évacuation totale de la zone. Ils referment les portes restées ouvertes dans les salles et couloirs pour éviter la propagation du feu et des fumées. Ils regagnent la cellule de crise afin de faire leur rapport.

EN CAS D'ABSENCE PREVISIBLE, LES SERRE FILE VEILLERONT À AVOIR UN REMPLACANT

Liste de répartition des serres-file par secteur

BATIMENT PRINCIPAL DU COLLEGE

- **M. ROCHER** : mobilisé pour fermeture gaz/élec)
- **M. MANDART** : 1^{er} étage – salles de cours
- **Mme CHESNE** : rez-de-chaussée (côté salles musique/techno/salle des profs)
- **Mme MEYERINK** : rez-de-chaussée (côté salles sciences/histoire/vie scolaire)
- **Mme JALLAGEAS** : infirmerie et lingerie + vérification de la coupure gaz extérieure de l'atelier HAS/SEGPA
- **Mme CHEMINADE** : rez-de-chaussée - hall entrée et couloir ULIS/CDI
- **Mme CHEMIN** : cuisine et salles de restauration (élèves et commensaux)

BATIMENT SEGPA

- **M. FERRET** : ensemble du bâtiment

FOYER

- **PERSONNE EN CHARGE DES ELEVES PRESENTS DANS LE FOYER**



En cas de survenue d'un événement en dehors des horaires de travail des personnes désignées comme « serre-file », la mission de vérification de l'évacuation complète des locaux sera assurée par la direction de l'établissement et/ou par une ou plusieurs personnes qu'elle aura préalablement désignées.

► La cellule de crise

- La cellule de crise sera localisée :

Bureau	N° de téléphone
DIRECTEUR SEGPA	N° interne : 135 – ligne directe : 05 45 39 40 72

- **Composition de la cellule de crise :**

- direction de la cellule de crise : chef d'établissement ou son représentant dûment désigné
- animation de la cellule de crise : gestionnaire
- secrétariat de la cellule de crise : secrétaire de direction
- liaison logistique : assistant de prévention (ex ACMO)
- intervenants extérieurs : C.O.S (commandant des opérations de secours- SDIS), forces de l'ordre, élus,...

- **Missions de la cellule de crise :**

- coordonne la gestion de l'événement en cours, en lien avec les services de secours.
- assure la mise en œuvre des décisions prises et centralise les remontées d'information.
- préparer les éléments pour permettre au chef d'établissement ou à son représentant dûment désigné de communiquer tant en interne qu'en externe sur l'événement en cours.
- Met fin à l'événement et donne l'autorisation de reprise des activités.

- **Les moyens suivants y seront disponibles :**

- ligne téléphonique / accès internet
- photocopieurs
- mallette « direction » pour recensement élèves
- trousseaux de clefs d'urgence (clefs portails accès collège, clefs portail service côté gymnase, clef portail service côté terrain foot, clef foyer, clef accès bâtiment, pass pédagogique, clefs cuisine et locaux entretien).
- plan de gestion de situation de crise du collège (annuaires de crise et fiches actions notamment)

- **En cas d'impossibilité matérielle d'activer la cellule de crise dans le local prévu à cet effet, elle sera déportée au lieu suivant :**

Bureau	N° de téléphone
Bloc INFIRMERIE-INTENDANCE	N° interne : 107 (infirmerie) / 113 (intendance) – ligne directe infirmerie: 05 45 39 40 76 – ligne directe intendance : 05 45 39 40 73

ANNEXES

BILAN DE L'EXERCICE D'EVACUATION

(POUR LES PROFESSEURS)

Date et heure de l'exercice:

Premier exercice

Deuxième exercice

Troisième exercice

Chaque professeur concerné par l'exercice voudra bien compléter ce document aussitôt après l'exercice.

Puis le document sera remis au secrétariat, soit le jour même avant de partir, ou au plus tard le lendemain dès votre retour dans l'établissement. Il sera pris en compte pour établir le bilan global de cet exercice qui sera affiché dans quelques jours.

Nom, Prénom du professeur:

Désignation précise de la salle évacuée:

Nombre d'élèves présents dans la salle avant l'évacuation:

Nombre d'élèves présents au point de rassemblement:

Avis, commentaires et propositions sur les points suivants

1) L'annonce de l'exercice par le chef d'établissement aux professeurs:

.....
.....

2) L'annonce de l'exercice par le professeur aux élèves:

.....
.....

3) Le niveau sonore de la sirène d'alarme dans la salle:

.....

4) Les portes de recoupement se sont-elles fermées au retentissement de l'alarme ?

.....

5) Avez-vous constaté des dysfonctionnements de matériels de prévention ou de lutte contre l'incendie ?

.....

6) *En combien de temps estimez-vous avoir évacué les locaux et regagner la zone de regroupement ?*

.....

7) Après l'exercice, et en rapport avec les «consignes destinées aux professeurs», quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées, afin de prévoir les améliorations lors du prochain exercice:

.....
.....
.....

Et tout ce que vous voudriez dire qui ne peut pas rentrer dans les points ci-dessus:

.....
.....

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

FICHE D'OBSERVATION DES EXERCICES D' EVACUATION INCENDIE
(à renseigner uniquement par les observateurs, désignés par la direction de l'établissement)

Collège Louis PASTEUR – 16260 CHASSENEUIL / BONNIEURE				Date :
Nom de l'observateur :				Heure :
Exercice : 1 ^{er} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> autre exercice <input type="checkbox"/>				
Emplacement de l'observateur :				
Temps passé entre déclenchement de l'alarme et la sortie des premiers occupants			 minutes secondes
Temps passé entre déclenchement de l'alarme et la sortie des derniers occupants			 minutes secondes
	oui	non	n.o ⁽¹⁾	Remarques
Aspect matériel				
L'observateur a entendu l'alarme				
Les ascenseurs sont restés inutilisés				
Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (porte automatique, désenfumage, etc.)				
Les portes et fenêtres ont été (sont restées) fermées				
Les serrures ont été (sont restées) déverrouillées				
Les affaires sont laissées sur place				
Les énergies sont coupées				
Le signal de fin d'exercice est-il présent				
Aspect comportemental				
La gestion du S.S.I. est correcte				
L'appel des secours est correct				
Évacuation en bon ordre				
Les consignes particulières ont été appliquées				
Les personnes à mobilité réduite ont été correctement gérées				
Personne n'est revenu en arrière				
Tout le monde a rejoint le point de rassemblement				
Le comptage est juste et fidèle				
Les groupes sont bien formés et séparés				
Tout le monde a évacué (y compris les personnels)				
Des personnes fument lors de l'évacuation				
Observations :				

⁽¹⁾ n.o. : non observable

Signature de l'observateur :

